Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le 23/05/2024
ID : 031-213101876-20240516-2024_055-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN
MM. BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
16 mai 2024
Acte n° **2024-055**

Absent(s) représenté(s) :
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme RIPOLL
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN
M. BAË a donné procuration à M. BARBA
M. LORRAIN a donné procuration à M. MAILHÉ

Conseillers en exercice : 33

Absent(s) : /

Conseillers présents : 29

Secrétaire de séance : M. BATAILLE Vincent

Date de la convocation : 6 mai 2024

Thème : 8.9 - CULTURE

Objet : Convention d'objectifs avec l'Association Graines d'Artistes de Fonsorbes pour l'année 2024

M. BARBA Jean-Luc, Conseiller délégué à la culture, expose au Conseil Municipal qu'au terme de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, toute collectivité qui décide l'attribution au bénéfice d'une association d'une subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 € est tenue d'établir avec cette dernière une convention précisant les engagements attendus en contrepartie de l'aide publique.

En conséquence, M. BARBA Jean-Luc demande au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention d'objectifs avec l'Association Graines d'Artistes de Fonsorbes, pour l'année 2024, fixant les conditions suivantes :

- Article 1 : objet de la convention
- Article 2 : durée de la convention
- Article 3 : montant de la subvention
- Article 4 : modalités de versement de la subvention
- Article 5 : justificatifs
- Article 6 : autres engagements
- Article 7 : sanctions
- Article 8 : contrôles de la commune
- Article 9 : renouvellement – option évaluation
- Article 10 : avenant
- Article 11 – annexes
- Article 12 – résiliation
- Article 13 - recours

Entendu l'exposé de M. BARBA Jean-Luc, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE		
	Pour :	28
	Contre :	0
	Abstention :	5 (*Mmes Marnac, Rouer, MM. Fédou, Lorrain et Mailhé*)

ARTICLE 1 : approuve la signature d'une convention d'objectifs avec l'association Graines d'Artistes de Fonsorbes pour l'année 2024.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

.../...

Envoyé en préfecture le 23/05/2024
Reçu en préfecture le 23/05/2024
Publié le 23/05/2024
ID : 031-213101876-20240516-2024_055-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 mai 2024 - acte n° 2024-055 - page 2/2
Thème :	8.9 - CULTURE
Objet :	Convention d'objectifs avec l'Association Graines d'Artistes de Fonsorbes pour l'année 2024

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 mai 2024.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
BATAILLE Vincent

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 mai 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le 23 MAI 2024